

## Les Politiques Agricoles Communes et la Sécurité Alimentaire : le cas des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

### [ The common agricultural policy and food security: the case of the Economic and Monetary Community of Central Africa's countries ]

*EHODE ELAH Raoul<sup>1</sup> and Dr. NGOUNA Serges<sup>2</sup>*

<sup>1</sup>Centre National d'Education (CNE/MINRESI), Cameroun

<sup>2</sup>Institut National De la Statistique (INS), Cameroun

---

Copyright © 2014 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** Since hunger remains a big problem for families, increasing food security through improved agricultural production families remains a challenge for the public authorities. Thus, the object of this paper is to evaluate the effects of pooling of agricultural policies on food security in the CEMAC zone. In other hands, what is the influence of the `sharing of agricultural policies on food security in CEMAC countries? To answer this question, we made use of an existing literature review followed by a statistical analysis of data related to the availability and accessibility of food because of the free trade agreement signed between the Member States in the context of strengthening sub-regional economic integration. Following this analysis, we reached the following results:

- domestic prices are negatively related to food;
- domestic prices are positively influenced by agricultural investment and customs duties.

In conclusion, the pooling of agricultural policies positively influences food security in CEMAC. For the relief of conditions related to market access in the area, a factor of trade facilitation. Thus, the adoption of a common strategy for food production is a strategy for agricultural development in the area. This strategy reinforces the population, the opportunity to acquire in any place and at any time all the nutritious food they need.

**KEYWORDS:** integration, Strategy, trade liberalization food security, availability, accessibility.

**RESUME:** Puisque la faim demeure un grand problème pour les familles, l'augmentation de la sécurité alimentaire à travers une amélioration de la production agricole des familles reste un défi pour les autorités publiques. Ainsi, l'objet de ce papier est d'évaluer les effets de la mutualisation des politiques agricoles sur la sécurité alimentaire dans la CEMAC. En d'autres termes, quelle est l'influence de la mutualisation des politiques agricoles sur la sécurité alimentaire dans les pays de la CEMAC? Pour répondre à cette question, avons fait recours à une revue documentaire existante suivie d'une analyse statistique des données liées à la disponibilité et à l'accessibilité des produits alimentaires du fait de l'accord de libre-échange signé entre les Etats membre dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous régionale. Suite à cette analyse, nous sommes parvenus aux résultats suivant :

- les prix domestiques sont liés négativement aux produits alimentaires ;
- les prix domestiques sont positivement influencés par l'investissement agricole et les taxes douanières.

En conclusion, la mutualisation des politiques agricoles influence positivement la sécurité alimentaire dans la CEMAC. Car l'allègement des conditions liées à l'accès au marché de la zone, constitue un facteur de facilitation des échanges. Ainsi, l'adoption d'une stratégie commune, en matière de production alimentaire, est une stratégie de développement agricole

dans la zone. Cette stratégie renforce, pour la population, la possibilité d'acquérir en tout lieu et à tout moment tous les aliments nutritifs dont elle a besoin.

**MOTS-CLEFS:** Stratégie, sécurité alimentaire, disponibilité, accessibilité, ouverture commerciale, intégration.

## INTRODUCTION

La lutte contre la pauvreté et la faim sont au cœur des débats de politique économique. Ainsi, la sécurité alimentaire<sup>1</sup> est devenue une préoccupation majeure des autorités publiques ([1]). Parce que la faim demeure un grand problème pour les familles et l'humanité tout entière, l'augmentation de la sécurité alimentaire à travers une amélioration des conditions de production agricole des familles reste un défi pour les autorités publiques. La sécurité alimentaire reste alors, un des défis majeurs pour la communauté internationale et, plus particulièrement pour les décideurs politiques des pays en développement. L'un des objectifs clés des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est de réduire de moitié, la proportion d'individus qui souffrent de la faim d'ici à 2015. L'atteinte de cet objectif permettra aux nombreuses familles de sortir de la pauvreté. Cependant, cet objectif risque de ne pas être atteint car le nombre de personnes sous-alimentées augmente de plus en plus ([1]). En 2012, près de 27% de la population d'Afrique subsaharienne (environ 234 millions de personnes) sont sous-alimentés dont 60% dans des pays en conflit. Cette région du monde est celle qui connaît une croissance des cas de sous-alimentation (passant de 170 millions en 1990-92 à 234 millions en 2010-12) ([1]). Si en termes de prévalence, la population sous-alimentée a reculé de 6 points de pourcentage (passant de 32,8 en 1990-92 à 26,8 en 2010-12), cette baisse a tout de même été plus faible en comparaison avec d'autres régions du monde ayant presque le même niveau de prévalence entre 1990 et 1992. Pour faire face à ce problème, dans le cadre des négociations à l'OMC, les pays se sont penchés sur la question et ont consacré un accord au secteur agricole dénommé Accord sur l'Agriculture (AsA). Restant dans la même logique, la mutualisation des politiques relatives aux questions agricoles devient un impératif pour les différents pays engagés dans le processus d'intégration économique. A ce propos, la CEMAC n'est pas en reste. De ce fait, la politique agricole commune a vu le jour dans la CEMAC en 1999.

L'Afrique Centrale, notamment les pays de la CEMAC, regorge d'importantes ressources naturelles (minerais, bois, pétrole, etc.) et d'un sol extrêmement fertile ([2]). Cependant, le taux de pauvreté reste très élevé, soit 50,1% pour le Congo, 60% au Tchad, 42% au Cameroun, 46% au Gabon ([2]). Avec un PIB agricole allant de 3,5% pour le Gabon, 54,1% pour la Centrafrique à 43,8% pour le Cameroun ([3]) Pour limiter les effets de la pauvreté, les autorités politiques, réunis au sein de la CEMAC s'engagent dans une voie de recherche de solution commune à travers la création d'une stratégie de politique agricole commune. De ce fait, ils se sont inscrits dans une logique d'intégration économique centrée sur la libéralisation.

La libéralisation commerciale est le processus par lequel un pays ou un territoire douanier devient ouvert aux échanges commerciaux internationaux à travers une réduction et éventuellement une élimination systématique des droits de douane (barrières tarifaires) et d'autres barrières entre ses partenaires commerciaux ([4]). Le processus de libéralisation porte, entre autres, sur la réduction et l'élimination des barrières commerciales telles : *les droits de douane ( les tarifs), les restrictions quantitatives (quotas d'importations et restrictions volontaires aux exportations), les licences d'importations et d'exportations, le contrôle de change, les taxes et subventions aux exportations, les entreprises publiques de commercialisation, les soutiens internes, les obstacles techniques au commerce, de même que toutes autres formes d'interventions qui pourraient constituer des entraves et limiter le commerce.* La libéralisation commerciale est motivée par le fait que les nations doivent se concentrer sur les produits dont elles disposent des avantages comparatifs ([4]). Cela leur permettrait d'accroître les exportations, assortie d'une augmentation des revenus d'exportations qui pouvant être utilisés pour importer d'autres produits destinés à la consommation domestique. Au regard de l'enjeu que concède la libéralisation commerciale aux principaux acteurs, plusieurs questions mérites d'être élucidées afin de comprendre l'importance de l'adoption d'une politique agricole commune. A cet effet, quelle sera l'orientation des différents axes de cette politique ? Quels sont les enjeux de la mise en place d'une telle initiative ? Cette politique commune pourra-t-elle influencer sur la sécurité

---

<sup>1</sup> « La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » ([1]).

alimentaire ? En clair, dans quelle mesure l'initiative commune influera sur la production et la commercialisation agricole des familles ?

Parce que la situation alimentaire dans la CEMAC est, en général, caractérisée par une insécurité alimentaire, due à une sous-alimentation croissante des ménages à cause du niveau élevé de pauvreté et du déclin du secteur agricole ([4]), les responsables publics s'engagent dans une voie de recherche de solutions communes. Comptant en moyenne à 3,5 millions d'habitants, la CEMAC est composée de six (06) pays<sup>2</sup>. La Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) attribue à la CEMAC la responsabilité de coordonner les politiques nationales y compris les politiques sectorielles. Elle a donc mandat de travailler sur les politiques agricoles, de développement rural et de sécurité alimentaire par le biais de la Conférence des Ministres chargés de l'Agriculture, des Eaux, Forêts et de la Chasse<sup>3</sup>. De ce point de vue, l'objectif de ce papier est d'examiner les effets de la mutualisation des politiques agricoles (politique agricole commune) sur la sécurité alimentaire dans la CEMAC.

Afin de mener à bien notre analyse, nous utilisons une stratégie à deux étapes pour évaluer le rôle de l'adoption d'une politique agricole commune sur la sécurité alimentaire. Cette méthodologie est inspirée de celle de ([5] pour évaluer l'impact indirect de la marginalisation politique sur la sécurité alimentaire dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Benin, Ghana, Mali et Sénégal). Ce de point de vue, deux relations économiques vont être estimées : la relation les prix domestiques et les produits alimentaires d'une part, et la relation entre les prix domestiques des produits alimentaires et ses déterminants d'autre part. L'évaluation de ses relations sera faite à travers les questions relatives à la sécurité alimentaire dans les politiques sectorielles régionales de la CEMAC dans un premier temps. Et l'évaluation du mécanisme des effets de la politique agricole commune sur la sécurité alimentaire dans les pays de la CEMAC importateurs nets de produits alimentaires dans un second temps

## **1 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES RÉGIONALES DE LA CMEAC**

### **1.1 LA POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE COMMUNE DE LA CEMAC ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

#### **1.1.1 LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : LES DISPOSITIONS ET LES DÉFIS MAJEURS AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA CEMAC**

L'élaboration des lignes directrices de la stratégie agricole commune de la CEMAC répond à une disposition de la Convention régissant l'UEAC selon les dispositions de son article 35 qui préconise l'accroissement de la productivité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche etc. et la stabilité des marchés ([4]). Ce programme sous-régional tient compte des disparités structurelles entre les Etats et la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns. Il s'inscrit de ce fait, dans le cadre global du développement de la Communauté et doit en priorité s'attaquer aux grands défis de l'heure, notamment la sécurité alimentaire, la promotion d'une agriculture durable, l'accroissement de la productivité et la compétitivité des filières agricoles. C'est donc à ce titre que, nous présenterons les grandes lignes de la politique agricole commune et des défis majeurs à relever.

##### **1.1.1.1 LES LIGNES DIRECTIVES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

C'est en 1999, lors de la conférence des Chefs d'Etat tenue à Malabo que la stratégie agricole commune en Afrique centrale a été adoptée ([6]). Cette stratégie est basée sur l'harmonisation et la coordination des politiques agricoles des pays membres ([6]). Elle répond à cet égard, à cinq défis qui sont :

- L'amélioration des conditions de vie des producteurs par un accroissement de leurs revenus à travers la diversification des activités économiques, des réseaux financiers et l'accès à la technologie.

<sup>2</sup> Le Cameroun, le Tchad, la République de Centre Afrique, le Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon

<sup>3</sup> Dans le cadre des objectifs de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) relatifs au secteur agricole, le Conseil des Chefs d'Etat a adopté en 1990 l'Acte n° 8-509/90-UDEAC-CE-26 modifiant l'Acte n° 11/86-UDEAC-509 (annexe n°1) et créant la Conférence des Ministres chargés de l'Agriculture, des Eaux, Forêts et de la Chasse. Pour le bon fonctionnement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC),

- L'accroissement de la productivité agricole. Du fait de la faiblesse de la production agricole et alimentaire, les agriculteurs sont mis à rude épreuve à cause de l'explosion démographique que connaissent nos villes ([6]).
- Le développement des infrastructures pour faciliter l'accès aux marchés. En effet, l'enclavement de nombreux pays de la CEMAC et le mauvais état des infrastructures entraînent un accroissement des coûts de transport qui pénalisent la compétitivité.
- L'accroissement de la capacité de négociations commerciales à l'OMC sur l'agriculture et les accords de partenariat économique UE-ACP. Dans chacun de ces cas, la CEMAC doit se préparer au mieux, non seulement, pour parler d'une seule voix dans les négociations mais aussi pour obtenir des mesures d'accompagnement et de compensation avantageuses pour la région CEMAC ([5]).
- L'augmentation des budgets nationaux alloués au secteur agricole. Alors que l'agriculture est le secteur qui présente en Afrique les meilleures perspectives d'accumulation initiale de capital, de gain de productivité, de croissance et d'effet multiplicateur pour l'ensemble de l'économie, la dernière décennie est marquée par une réduction des crédits publics qui lui sont alloués.

Par le biais de ces conditions, une meilleure intégration régionale des marchés des produits agricoles représente un potentiel énorme en termes de gain que ces pays n'arrivent pas à capitaliser afin compenser leurs déficits alimentaires. Cette intégration sera d'autant plus facilitée que la libéralisation du commerce des produits vivriers, l'amélioration de la compétitivité des produits, les accords commerciaux sur les produits, offrent de nouvelles perspectives pour l'émergence de véritables marchés régionaux de produits vivriers et d'intrants agricoles. L'émergence de tels marchés, basés sur l'avantage comparatif auraient des effets sur les revenus, l'emploi et la sécurité alimentaire. En dépit des efforts fournis par les autorités, on assiste à une persistance de l'insécurité alimentaire dans la CEMAC. Il convient alors d'examiner d'autres conditions liées au développement du marché unique ([7]).

#### **1.1.1.2 L'ACCÈS AU MARCHÉ : LES DÉFIS MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA CEMAC**

La réussite de la politique agricole commune adoptée dans le cadre de l'organisation régionale africaine, nécessite que plusieurs contraintes soient levées aussi bien dans la participation institutionnelle que les tarifs douaniers, les échanges intra-régionaux et les négociations multilatérales en cours.

##### **❖ *Manque de fiabilité des statistiques et carence des structures étatiques.***

Dans la marche vers son émergence, la CEMAC fait face à de nombreuses contraintes. Une des contraintes est le manque de fiabilité des statistiques agricoles qui empêchent de cerner de manière quantitative les problèmes de sécurité alimentaire et d'évaluer les différents programmes et projets d'intérêt régional. Aussi, le manque de carence en matière de structures en charge du secteur agricole, et des questions de l'intégration régionale. Par ailleurs, ces structures ne prennent part aux réunions de prise de décisions régionales : le cas de l'adoption du tarif extérieur commun (TEC) dont les implications sur la production et la commercialisation des produits agricoles sont évidentes.

##### **❖ *Difficultés de réaliser l'intégration régionale des marchés***

Les organisations d'intégration régionale souffrent d'une série de déficiences qui retardent l'intégration africaine et qui atténuent les efforts menés en vue de mettre en place les politiques communes ([6]). Le bilan de l'intégration régionale qui a débuté depuis la décennie 60 est plutôt négatif au regard du niveau des échanges intra-régionaux et des difficultés d'instaurer une véritable zone de libre-échange. Or, l'analyse de l'évolution des échanges démontre que la valeur globale des échanges intracommunautaires est passée de 29 milliards en 1993 à 153 milliards de FCFA en 2003 soit une augmentation cumulative de 5,3 fois de la valeur initiale et 18,2% de hausse moyenne annuelle. Cette hausse a été favorisée par les effets de la dévaluation entre 1994 et 1998 avec une hausse moyenne annuelle de 29,5%. La seconde sous période s'est caractérisée par un accroissement moins rapide des exportations (7,8%). Malgré cette croissance rapide, les échanges intracommunautaires restent relativement faibles par rapport à la valeur globale des échanges de la Communauté. Le ratio annuel ne dépasse guère les 3%. Cette situation s'explique notamment par le fait que les exportations de la Communauté sont constituées essentiellement de matières premières qui ne sont le plus souvent utilisées que par les industries des pays

tiers<sup>4</sup>. Pour avoir une échelle de comparaison, ces mêmes échanges représentent plus de 75% du commerce au sein de l'Union européenne ([6]). Les échanges sont marqués par de fortes disparités. Le Cameroun concentre à lui seul 70% du commerce intra-régional. Les produits alimentaires échangés sont peu diversifiés sur le plan de leur composition et de leur destination. Il s'agit de l'huile de palme, le sucre raffiné, le tabac, les bières. En effet, les exportations camerounaises de ces produits s'orientent vers le Gabon pour 40%, vers le Congo pour 28%, la Guinée Equatoriale (14%), la RCA (10%) et le Tchad (8%) ([6]).

#### ❖ Le tarif extérieur commun (TEC) et autres taxes à l'importation de la CEMAC

L'Union Economique a introduit de profondes modifications par rapport au traité de l'UDEAC qui avait pour principales missions la promotion d'une politique extérieure commune et la libre circulation des marchandises au sein d'un marché commun régional ([8]). En 1994, le dispositif mis en place par l'UDEAC est renforcé par la réforme fiscal-douanière (RFD) ([8]) dont les articulations tournent autour de :

- L'institution d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) visant à simplifier la panoplie des taux de droits et taxes applicables sur les produits à l'importation.
- La mise en place d'un Tarif Préférentiel Généralisé (TPG)
- L'institution d'une Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) transformée en 1999 en une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- L'introduction d'un Droit d'Accise ad valorem sur certains produits

Pour ce qui est du Tarif Extérieur Commun (TEC), quatre taux sont retenus comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Répartition du TEC en fonction des produits importés**

catégorie	taux	produits
1	5%	Biens de première nécessité
2	10%	Matières premières et bien d'équipement
3	20%	Biens intermédiaires et divers
4	30%	Biens de consommation courante

Sources ([8])

En plus de cette répartition soignée des différents biens devant faire l'objet d'imposition, il existe quelques biens (dont la liste est très limitée par pays) exonérés de tout paiement de taxe. Le TEC appliqué en ce moment, a fait l'objet de révision en 2001, puis mis en conformité avec le système harmonisé (version 2002) en 2003 ([8]).

Quant au Tarif Préférentiel Généralisé, il est institué par la réforme de 1994 sur les produits originaires d'un autre pays de la CEMAC. Le niveau de ce tarif a baissé progressivement pour aboutir à un marché libre en 1998, correspondant à un TPG à taux zéro. Le droit d'Accise n'est assujéti qu'à certains biens de consommation courante. Les pays ont la liberté d'en fixer la liste. En ce qui concerne la fiscalité intérieure, la TVA, en vigueur depuis 1999, est variable suivant les Etats. Les taux applicables sont de trois ordres :

- le taux nul pour les produits exonérés,
- le taux réduit et
- le taux normal.

Au principal, s'ajoute des centimes communaux de 10% du principal pour le Cameroun ([9]).

La TVA est une taxe déductible. Toute unité de production assujéti à cet impôt a la possibilité de déduire de la TVA qu'elle verse au Trésor Public la part qu'elle a eu à supporter lors de l'achat des biens de consommation intermédiaire ou des biens d'équipements. La déductibilité prend fin à la phase finale de consommation, c'est-à-dire lorsque le bien cesse d'être utilisé comme bien intermédiaire. La TVA s'applique sur la valeur imposable de la marchandise majorée du TEC et du Droit d'Accise ([8]).

<sup>4</sup> <http://www.cemac.int/de-la-cemac/commerce-intra-communautaire-de-la-cemac-faciliter-les-transports-et-le-transit> consulté le 6 mai 2014

Pour que soient réunies les conditions préalables à l'unification des marchés, il convient de rendre l'ensemble cohérent et de veiller à la mise en œuvre des mesures prescrites. Ce qui est loin d'être le cas. Car, les disparités d'application entre les Etats membres sont patentées : c'est le cas notamment de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) et la gestion des exonérations sous-jacentes, de la valeur en douane, et concomitamment de la TCI ([8]). Toutes ces disparités liées à l'application du TEC et autres exonérations, constitue l'une des contraintes majeures qui limitent la réalisation de la production agricole commune et la commercialisation des produits. Ce tarif a été inspiré par les conceptions libérales visant à ouvrir grandement les marchés africains aux produits provenant des pays industrialisés et à réduire les taux de protection des productions locales.

La mise en place d'une faible taxation ne peut qu'encourager les importations de produits alimentaires. Ainsi, dans les pays de la CEMAC les produits dits de première nécessité comme le riz, sont taxés à 5%, favorisant ainsi les importations massives de produits alimentaires au détriment des productions locales de la sous-région. Ces tarifs ont été mis en place dans le cadre de la réforme fiscal-douanière initiée par la Banque Mondiale et appliquée en 1994 ([9]). Face à des producteurs locaux mal organisés, et faibles du point de vue, de leur influence sur les économies nationales, cette réforme n'a pas connu une forte résistance de la part des agriculteurs et a été facilement appliquée. Aux disparités dans l'application du TEC par les Etats, il faut ajouter le contournement de catégories de produits, ou de déclassements tarifaires unilatéraux ([9]) et ([10]), Le tableau ci-dessous présente les différentes distorsions observées dans la pratique du TEC CEMAC.

**Tableau 2 : Présentation des distorsions au commerce dans la CEMAC**

pays	Distorsions tarifaire Nombre de ligne arifaires)	Distorsion par rapport à la nomenclature	
		Nombre de rubriques tarifaire à supprimer	Nombre de rubriques tarifaires à créer pour son alignement au TEC
<b>Cameroun</b>		609 (SH11)	
<b>Centrafrique</b>	7	434 (SH8)	35 (SH8)
<b>Congo</b>		329 (SH11)	56 (SH8)
<b>Gabon</b>	103	168 (SH8)	63 (SH8)
<b>Guinée Equatoriale</b>	15		
<b>Tchad</b>		164 (SH8)	83 (SH8)

Source : ([7])

❖ **Faibles accès au marché et commercialisation des produits : une conséquence des franchises conditionnelles et exceptionnelles**

En Afrique Subsaharienne, les paysans rencontrent des difficultés pour vendre leurs produits agricoles et en tirer un revenu : manque de débouchés, prix peu élevés et volatils, rapports de force défavorables Pour autant, des paysans et leurs organisations paysannes (OP) s'organisent et développent des initiatives riches et variées pour améliorer les conditions de mise en marché, de négociation, de transaction, et ainsi pour mieux vivre de leurs activités. Malgré les dispositions prises par les autorités et portant élaboration d'une politique agricole commune, la situation reste relativement stable ([11]). Cette stabilité est liée au fait qu'en pratique, les dispositions de la politique commerciale commune ne sont pas suivies. Aussi, ces politiques ont été soumises à de fortes contraintes macroéconomiques. Le non-respect des normes communautaires en matière de concurrence constitue une entrave au commerce. L'un des instruments majeurs de la politique communautaire de concurrence est bien la RFD, qui soutient la libéralisation des échanges des produits d'origine communautaire. La RFD ne discrimine pas les biens obtenus ou échangés dans l'espace communautaire, qui sont assujettis au principe de traitement national ([8]). Les produits du cru et tous les produits manufacturés dans l'espace communautaire respectant les critères d'origine circulent donc librement et sont assujettis au TPG nul.

Cependant, pour s'installer et produire, les entreprises sont toutes soumises à des lois et règlements nationaux ; les codes des investissements comportent souvent des mesures incitatives particulières et spécifiques, qui confèrent aux entreprises bénéficiaires autant d'avantages compétitifs par rapport aux autres entreprises qui n'en bénéficient pas. C'est pour éviter ces distorsions de compétitivité, promouvoir les investissements dans l'espace communautaire, et offrir un cadre homogène de travail aux entreprises, que la charte communautaire d'investissement a été élaborée ([8]). Les mesures d'ajustement

économique et l'élargissement des marchés ont fortement déterminé les politiques économiques et de ce fait, les politiques agricoles et de sécurité alimentaire ont dû s'adapter à ce nouveau contexte, alors que les instruments traditionnels de ces politiques comme les subventions, les restrictions aux importations, la protection du marché intérieur étaient difficilement acceptées dans le cadre de ces mesures ([7]), ([8]). Il est ainsi apparu, face aux contraintes macro-économiques, que la politique agricole n'est plus perçue comme une priorité budgétaire, ce qui limite considérablement le développement des infrastructures rurales, la recherche et la diffusion de technologies et l'appui/conseil aux producteurs<sup>5</sup>

### 1.1.2 LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### ❖ La persistance de l'insécurité alimentaire

La population de la CEMAC est estimée en 2013 à environ 75 745 815 habitants, dont 64,45% (56.630.000 habitants) vivent en milieu rural. Le taux moyen de croissance annuel est de 2,7%. ([12]). La population est très inégalement répartie tant entre les pays qu'à l'intérieur des Etats. La densité varie de 5 habitants au km<sup>2</sup> en Centrafrique à 30 habitants au km<sup>2</sup> au Cameroun. Le taux moyen d'urbanisation reste soutenu (5 à 8%). Alors qu'en 1970 on comptait une personne vivant en zone urbaine pour 4 en zone rurale, en 2005 plus de 50% de la population était urbaine, soit 73% pour le Gabon était urbaine, dont près de 50% est concentrée à Libreville la capitale ([2]). Les statistiques de l'évolution de la population en Afrique Centrale sont consignées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3. Evolution des populations sous-alimentées des pays de la CEMAC 2003- 2012**

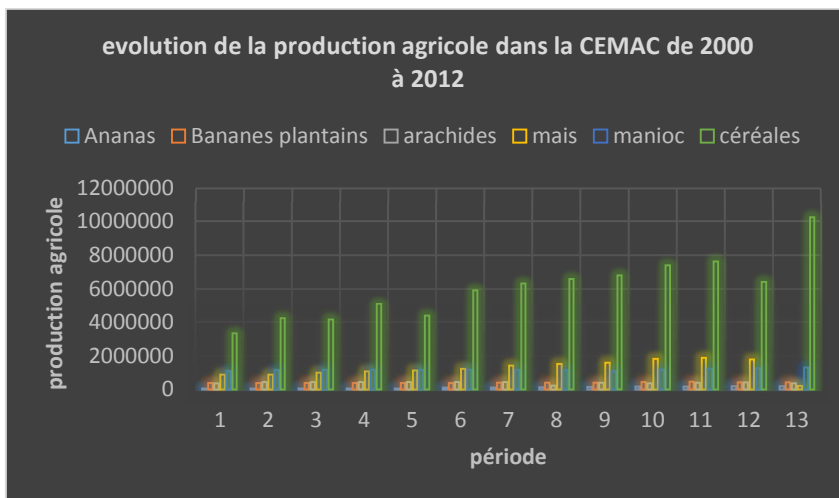
Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	1012
<b>Cameroun</b>	4.10	3.90	3.70	3.60	3.30	3.20	2.90	2.90	2.70	2.70
<b>Congo</b>	0.90	1.10	1.10	1.20	1.30	1.30	1.40	1.40	1.40	1.40
<b>Gabon</b>	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
<b>Guinée Equatoriale</b>	1.70	1.70	1.70	1.70	1.60	1.50	1.40	1.40	1.30	1.30
<b>Tchad</b>	3.60	3.60	3.70	3.80	4.00	4.20	4.10	3.90	3.60	3.50

Source : Auteur. ([13])

A l'observation du tableau, on constate que l'accroissement de la population urbaine comporte deux aspects contradictoires : le principal avantage est le fait que cette population constitue pour les producteurs agricoles un marché. Son accroissement devrait donc profiter aux ruraux qui doivent accroître la production et pour satisfaire les besoins des consommateurs urbains et répondre à la demande supplémentaire en denrées alimentaires. Par contre, l'urbanisation croissante se fait au détriment de la population rurale qui se voit privée de ses bras séculiers : les travailleurs du fait de l'exode rural de plus en plus alimenté. A la suite de cette analyse, nous présentons l'évolution de la production alimentaire de certains biens afin de mieux cerner la relation qui lie la population à la production. Le tableau ci-dessous, montre l'évolution de la production alimentaire de la zone période 2003 à 2012. De ce schéma, il ressort que de 2003 à 2012, la production des produits concernés notamment la banane plantain évolue en dent de scie mais à un taux relativement faible.

<sup>5</sup> Programme régional de sécurité alimentaire (prsa) pour les pays membres de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (cemac) ; document préparé avec la collaboration de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (fao) mai 2002

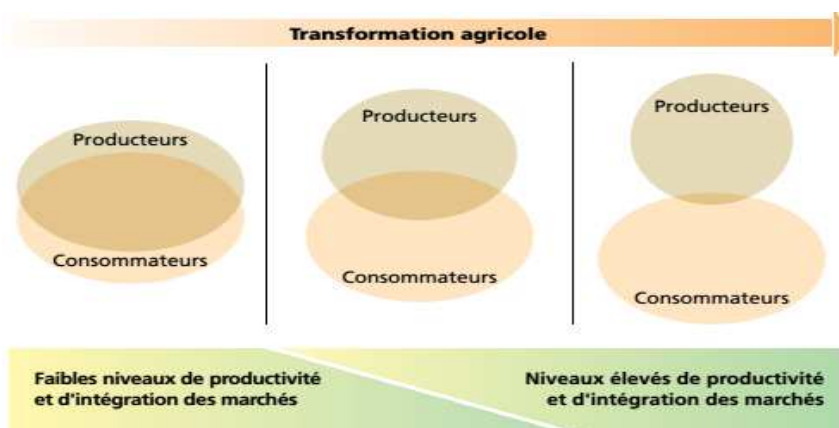
Schéma 1 : Evolution de la production agricole dans la CEMAC (2000-2012)



Source : auteur à partir des donnés ([13])

Partant de cette situation globale, les besoins de chaque pays membre en la matière restent élevés. Cette situation se confirme davantage avec le niveau d'imbrication des structures de production et de commercialisation ainsi que le montre les schéma et tableau ci-dessous

Schéma 1 : transformation du Système alimentaire



Source ([12])



Tableau 5 : Indicateurs de sécurité alimentaire dans les pays de la CEMAC (2003 à 2012)

pays	Valeurs d'accès à des services d'assainissement alimentaires (%) (2003/2011)									
	périodes	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cameroun		47.60	47.60	47.60	47.60	47.60	47.60	47.50	47.70	47.80
Congo		19.40	19.20	19.00	18.80	18.60	18.40	18.20	18.00	17.80
Gabon		34.60	34.20	33.70	33.30	32.80	32.90	32.90	32.90	32.90
Guinée Equatoriale		88.90	88.90	88.90	88.90					
Guinée Equatoriale		26.50	27.90	29.40	30.80	32.20	33.70	33.70	33.80	33.80
Tchad		10.30	10.40	10.60	10.80	11.00	11.20	11.40	11.50	11.70

Source ([14])

années	Nombre de personnes sous-alimentées (millions) (moyenne sur 3 ans)									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cameroun	4.10	3.90	3.70	3.60	3.30	3.20	2.90	2.90	2.70	2.70
Congo	0.90	1.10	1.10	1.20	1.30	1.30	1.40	1.40	1.40	1.40
Gabon	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
Guinée Equatoriale	1.70	1.70	1.70	1.70	1.60	1.50	1.40	1.40	1.30	1.30
Tchad	3.60	3.60	3.70	3.80	4.00	4.20	4.10	3.90	3.60	3.50

Source ([14])

Années	Variabilité des disponibilités alimentaires par habitant (Kcal/personne/jour)								
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cameroun	16.46	21.55	21.61	16.05	15.68	22.39	15.49	42.56	
Congo	46.15	35.34	24.93	69.32	67.23	53.64	51.03	31.13	
Gabon	37.46	40.79	32.86	20.81	21.55	12.31	34.51	38.08	
Guinée Equatoriale	15.41	22.13	29.13	25.94	24.73	12.65	15.26	25.46	
Tchad	57.59	32.91	27.31	23.46	19.10	5.33	5.45	13.92	

Source ([14])

Il ressort de ce tableau que la situation alimentaire de la CEMAC est préoccupante. La sous-alimentation se situe autour de 45% de la population totale, avec de fortes variations selon les pays. De plus, environ 10% de la population de la zone souffre d'un déficit alimentaire qualifié d'extrême (< à 300 kcal/personne/jour) ([13]). Cette situation résulte en partie de la faible accessibilité économique aux produits alimentaires, du fait du taux de pauvreté encore important dans la zone. Ce taux atteint par exemple 66% en RCA. La sous-alimentation résulte également d'une productivité agricole, non seulement faible mais en baisse continue depuis plusieurs années ([13]). Cette situation limite l'accessibilité physique aux produits alimentaires. Cette faible disponibilité de l'offre alimentaire contraste avec les conditions géo-climatiques de la zone, particulièrement favorables à l'intensification et à la diversification agricoles. Ce potentiel est peu exploité et l'agriculture est en réalité délaissée, notamment dans certains pays pétroliers. Ainsi, au Congo ou au Gabon, le secteur agricole ne représente respectivement que 5,4% et 3,5% du PIB, malgré les énormes potentialités ([13]). Le faible poids économique et la faible productivité agricole sont dus à plusieurs facteurs : exode rural réduisant la main d'œuvre agricole, faible utilisation des engrais (moins de 4 kg/ha), exploitation limitée des terres arables (<15%), insuffisance des investissements agricoles, troubles sociopolitiques, etc. Ces facteurs accentuent le déficit de l'offre alimentaire par rapport à la demande, et aggravent la dépendance des pays vis-à-vis des importations alimentaires massives ([13]). Ces importations restent ainsi élevées, autour de 16% du total des produits importés pour l'ensemble de la Communauté. Pour les céréales en particulier, les importations

nettes en kilogrammes sont supérieures à la production nationale pour tous les pays. Avec la hausse à tendance durable des prix des denrées alimentaires sur le marché international, le recours aux importations pour combler l'important déficit de production ne constitue plus une alternative durable ; cette situation risque d'accentuer le niveau d'insécurité alimentaire dans la sous-région. Des efforts importants devront donc être menés pour relancer la production agricole, afin d'améliorer de manière sensible la disponibilité de l'offre alimentaire et l'état nutritionnel des populations.

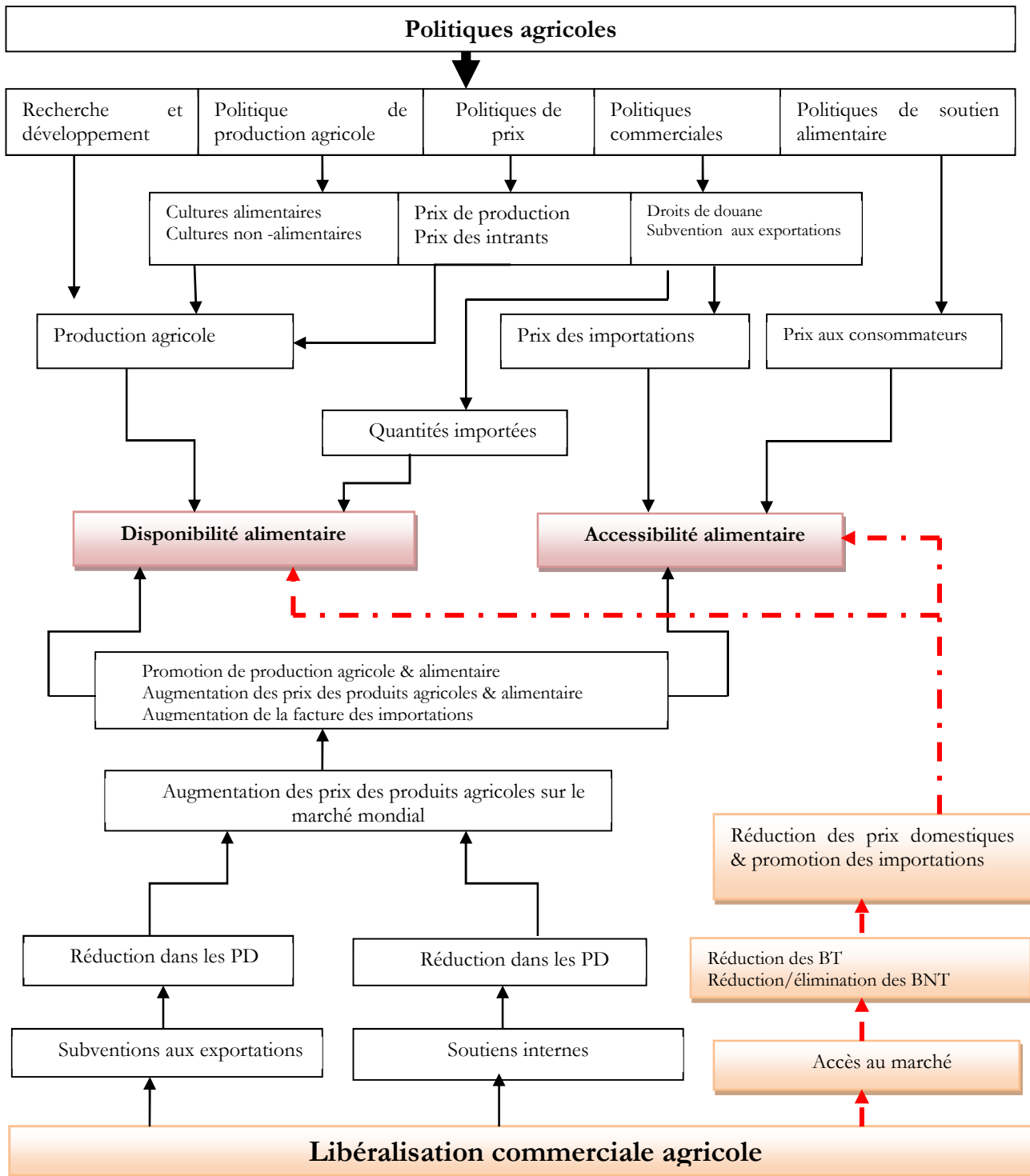
## **2 LE MÉCANISME DES EFFETS DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DE LA CEMAC IMPORTATEURS NET DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

### **2.1 LES STRATÉGIES DE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UNE CONTRIBUTION THÉORIQUE**

#### **2.1.1 UNE ILLUSTRATION GRAPHIQUE DU MÉCANISME DES EFFETS DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DE LA CEMAC**

Afin de mener à bien notre analyse, nous utilisons une stratégie à deux étapes pour évaluer le rôle de l'adoption d'une politique agricole et commerciale commune sur la sécurité alimentaire. Cette méthodologie est inspirée de celle de ([5]) pour évaluer l'impact indirect de la marginalisation politique sur la sécurité alimentaire dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Benin, Ghana, Mali et Sénégal). Cette stratégie est appliquée au cadre méthodologique dérivé de ([15]) qui prend en compte le cadre conceptuel élaboré par la ([3]) pour établir les liens possibles entre la politique commerciale et la sécurité alimentaire. Dans tout le mécanisme représenté, notre analyse porte sur la relation en tirets rouge qui porte sur la levée des obstacles liés à l'accès au marché et la partie supérieur du graphique qui porte sur la politique agricole. Ces options sont choisies car elles portent sur des politiques maîtrisables par les pays. Nous allons donc évaluer l'impact indirect de la libéralisation commerciale sur la sécurité alimentaire à travers *l'effet sur le prix domestique des produits alimentaires* d'une part et l'impact de la politique agricole commune sur la sécurité alimentaire d'autre part. Nous commençons par établir le lien entre la sécurité alimentaire et la modification des prix domestiques ; et ensuite les liens entre la libéralisation commerciale et la modification de prix due à la levée des barrières tarifaires. Nous optons pour une évaluation économétrique à partir d'un modèle *ad hoc*, basé sur les différents liens identifiés à travers le cadre d'analyse adopté. De ce graphique, on comprend aisément que l'harmonisation de toutes les politiques centrées sur l'agriculture (politique de recherche développement, la politique commerciale, la politique de production et la politique de soutien alimentaire) vise la disponibilité de la production en quantité et leur accessibilité à travers le système des prix à l'importation et aux consommateurs ([15]).

**Graphique 1 : Mécanisme des effets de la politique agricole et commerciale sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires**



Source : adapté de ([15]).

## 2.2 L'ÉVALUATION EMPIRIQUE DU MÉCANISME DES EFFETS DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DE LA CEMAC

### 2.2.1 PRÉSENTATION DU MODÈLE

Dans un premier temps, nous allons examiner la relation entre d'une part, la sécurité alimentaire et les prix domestiques des produits alimentaires à l'instar de ([15]) et ([16]) selon l'équation suivante :

$$Y_{it} = \beta_1 Tradelibind_{it} + \beta_2 Indprixali_{it} + \lambda_i + \gamma X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Dans cette équation,  $Y_{it}$  désigne l'indicateur de sécurité alimentaire du pays  $i$  à la période  $t$ ,  $Tradelibind_{it}$  désigne l'indice de libéralisation commerciale du pays  $i$  à la période  $t$ ;  $Indprixali_{it}$  est l'indice de prix des produits alimentaires du pays  $i$  à la période  $t$ .  $\lambda_i$  est l'effet fixe qui inclut tous autres facteurs non observables pour le pays  $i$ ;  $X_{it}$  est une matrice de variables de contrôle et  $\varepsilon_{it}$  est le terme d'erreur. Si la sécurité alimentaire est directement affectée par la libéralisation commerciale, le coefficient  $\beta_1$  sera significatif. De la même manière, si la sécurité alimentaire est influencée par la modification des prix des produits alimentaires, le coefficient  $\beta_2$  sera positif et significatif. Le coefficient  $\beta_1$  est supposé ne pas être significatif car selon la théorie économique, la politique commerciale a un effet indirect sur la sécurité alimentaire.

La seconde étape de notre démarche consiste à chercher les déterminants des prix domestiques des produits alimentaires tout en portant un intérêt sur l'indicateur de la libéralisation commerciale selon l'équation suivante :

$$Z_{it} = \alpha_1 Tradelibind_{it} + \delta_i + \alpha_2 X_{it} + \mu_{it} \quad (2)$$

Dans cette équation,  $Z_{it}$  est l'indice de prix des produits alimentaires du pays  $i$  à la période  $t$ ;  $Tradelibind_{it}$  désigne l'indicateur de libéralisation commerciale du pays  $i$  à la période  $t$ ;  $\delta_i$  est l'effet fixe qui inclut tous les autres facteurs non observables pour le pays  $i$ ;  $X_{it}$  est une matrice de variable de contrôle et  $\mu_{it}$  est le terme d'erreur. Dans l'équation (2), nous espérons avoir le coefficient  $\alpha_1$  significatif puisque la politique commerciale est supposée influencer la sécurité alimentaire à travers son impact sur le prix domestique des produits alimentaires. Les deux équations seront estimées pour un panel de dix (06) pays de la CEMAC<sup>6</sup>.

Tableau 6, Les variables de contrôles ( $X_{it}$ ) des différentes équations

Équations	Variables dépendantes	Variables de contrôle
<b>Sécurité alimentaire (1)</b>	Disponibilité Énergétique Alimentaire Moyenne	valeur des importations alimentaires, profondeur du déficit alimentaire, indice de prix des produits alimentaires, production céréalière, formation brute de capital fixe dans le secteur agricole, terre agricole utilisée pour la production céréalière, surface agricole, rendement à l'hectare des céréales, densité de la population, population agricole <sup>7</sup> , indice de production vivrière, indice de production du bétail.
<b>Déterminants des prix domestiques des produits alimentaires (2)</b>	Indice national de prix des produits alimentaire	valeur des importations alimentaires, volatilité du niveau de prix intérieure, indice de prix des produits alimentaires, production céréalière, formation brute de capital fixe dans le secteur agricole, surface agricole, rendement à l'hectare des céréales, densité de la population, population agricole, indice de production vivrière, indice de production du bétail.

Source ([15]) et ([16])

<sup>6</sup> Le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Tchad, la RCA et le Congo Brazzaville.

<sup>7</sup> Défini selon la FAO

## 2.2.2 LA PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

### 2.2.2.1 DESCRIPTION DES VARIABLES DE CONTRÔLE

***Tradelibind*** = indice de libéralisation commerciale : ce sont les tarifs appliqués aux produits agricoles.

***importali*** = valeur des importations alimentaires.

***indprixali*** = indice de prix domestique des produits alimentaires, utilisé comme indicateur d'accessibilité alimentaire.

***adesa*** = Disponibilité Énergétique Alimentaire Moyenne mesurée en pourcentage du besoin énergétique alimentaire moyen dans le pays. Analysée avec la prévalence de la malnutrition, elle permet de discerner si la sous-alimentation est principalement due à l'insuffisance de l'approvisionnement en nourriture ou à une mauvaise répartition.

***dfd*** = la profondeur du déficit alimentaire (kcal/caput/day). Cette variable indique le nombre de calories nécessaires pour que les individus sous alimentés quittent ce niveau.

***dfpliv*** = la volatilité du niveau de prix alimentaire sur le marché intérieure. Elle est utilisée comme indicateur de mesure de la stabilité dans le temps et l'espace de l'accessibilité alimentaire.

***Icerprod*** = le logarithme de la production céréalière en tonnes métriques. Les données sur la production céréalières portent sur les récoltes de grain sec uniquement

***lfbcf*** = le logarithme de la formation brute de capital fixe dans le secteur agricole. Les valeurs de cette variable sont à prix constants de 2005 et exprimées en million de dollar américain. Elle est utilisée pour capter l'investissement agricole.

***foodprind*** = l'indice de production vivrière (2004 à 2006=100). Cet indice porte sur les cultures vivrières comestibles et qui contiennent des nutriments. Le café et le thé en sont exclus parce que même s'ils sont comestibles ils n'ont aucune valeur nutritive.

***lvstprodind*** = l'indice de production de bétail (2004 à 2006=100). Il comprend la production de viande et de lait de toutes sources, les produits laitiers tels que le fromage, les œufs, le miel, la soie brute, la laine ainsi que les peaux et les cuirs.

***popdens*** = la densité de la population en personnes par kilomètre carré de superficie des terres.

***lpopag*** = le logarithme de la population agricole.

***Irendcer*** = le logarithme du rendement à l'hectare des céréales en kilogrammes par hectare de terre récoltée.

L'usage du logarithme de certaines variables répond juste au problème d'échelle de mesure des variables qui n'ont pas la même unité.

### 2.2.2.2 DONNÉES

Les données utilisées sont des données secondaires extraites des Statistiques de la FAO (FAOSTAT), de World Integrated Trade Solution (WITS) pour les données commerciales et la construction des indicateurs de libéralisation commerciale. Les autres données sont issues de World Development Indicators (WDI) de la Banque Mondiale. Les données couvrent dix (06) pays de la CEMAC (le Cameroun, le Gabon, le Tchad, la RCA, le Congo et Guinée Equatoriale) sur la période 2001-2010. Le choix de ces pays et de la période d'étude est guidé par la disponibilité des données des pays.

### 2.2.2.3 LES RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS

Les estimations des équations (1) et (2) décrites ci-dessus donnent les résultats présentés dans les tableaux 6 et 7 suivants.

Le tableau 6 suivant présente les résultats des estimations de l'équation (1). Le tableau montre que la libéralisation commerciale (par réduction tarifaire) a un impact direct sur la sécurité alimentaire matérialisée par la disponibilité alimentaire moyenne, puisque les coefficients pour l'estimation est positif et statistiquement significatifs au seuil retenu. Le coefficient est négatif, ce qui signifierait que la libéralisation tarifaire (baisse des tarifs), augmente la sécurité alimentaire. Par contre, l'indice national des prix alimentaires qui est un indicateur d'accessibilité alimentaire influence significativement (au seuil de 5%), la sécurité alimentaire. Le coefficient de cette variable est négativement relié à la sécurité alimentaire. Cela montre bien que le renforcement des capacités productives des différents pays, rendrait les produits alimentaires

accessibles. Mais le fait que le coefficient soit négatif traduit l'idée qu'une augmentation des prix des produits alimentaires entraînerait la baisse de la disponibilité alimentaire et en conséquence, réduire l'accessibilité des denrées alimentaires.

Tableau 6 : Résultats de régression de l'équation (1)

Variables	Coef,	z	P> z
<b>Libéralisation commerciale</b>	<b>-0,106</b>	0,0728	0,507
Profondeur du déficit alimentaire	-0,0894	0,0202	0,615
<b>Indice de prix alimentaire</b>	<b>-9,021</b>	2,115	0,000
Importation alimentaire	0,249	0,934	0,843
Terre utilisée pour production de céréales	-1,158	2,731	0,0096
Production de céréales	0,140	2,048	0,000
Surface agricole	12,98	7,568	0,000
Investissement agricole	9,912	6,129	0,003
Indice de production vivrière	0,00775	0,0338	0,207
Indice de production de bétail	0,0588	0,0296	0,327
Population agricole	12,25	6,463	0,015
Densité de la population	-0,0166	0,0611	0,1240
Constante	-168,9	71,80	0,000
<b>Observations</b>	<b>65</b>		
<b>R-squared</b>	<b>0.450</b>		
<b>Nombre de Pays</b>	<b>5</b>		

**Note :** la variable dépendante est la disponibilité énergétique alimentaire moyenne. Tous les modèles incluent des effets aléatoires pays. Random-effects GLS regression, STATA 12. Au seuil de 5%.

La sécurité alimentaire est significativement déterminée par la profondeur du déficit alimentaire et l'investissement agricole (matérialisé par la formation brute du capital fixe dans le secteur agricole). Les investissements agricoles sont significativement et positivement liés à la sécurité alimentaire. Un niveau élevé d'investissement dans le domaine agricole accroît la disponibilité énergétique alimentaire. Ce résultat est aussi cohérent puisque l'atteinte de la sécurité alimentaire requiert un niveau élevé d'investissement agricole. Toute chose qui peut être réglée par la mutualisation des politiques agricoles et donc une augmentation du budget des investissements agricole dans la zone.

D'autres variables comme la superficie agricole, la population agricole et l'indice de production vivrière influencent à leur tour la sécurité alimentaire. Ces dernières variables ajoutées à l'investissement agricole sont des variables qui peuvent être facilement influencées par la politique agricole.

En définitive, l'indice de prix des produits alimentaires est significativement lié à la sécurité alimentaire au seuil de 5%, et il apparaît que la relation entre la sécurité alimentaire et libéralisation commerciale n'est pas directe. Ce résultat corrobore avec les travaux de ([17]) et ([18]) qui lient la sécurité alimentaire à l'instabilité des prix des produits alimentaires. Ainsi donc, l'atteinte de la sécurité alimentaire dans la CEMAC doit passer par une gestion de l'instabilité des prix.

Le tableau 7 suivant présente les résultats des estimations de l'équation (2) dans laquelle la variable dépendante est l'indice de prix alimentaire. Les quatre colonnes de ce tableau montrent que la libéralisation commerciale (une réduction tarifaire) est significativement liée à la sécurité alimentaire. Dans toutes les spécifications, la libéralisation commerciale influence négativement l'indice de prix alimentaire. Il y a donc une relation inverse entre la libéralisation commerciale et les prix alimentaires.

Tableau 7 : Résultats de régression de l'équation (2)

variables			
Indice national des prix alimentaire	Coef.	z	P> z
-----+--	-----	-----	-----
Lbéralisation commerciale (tarif )	0,0373968	2,42	0,028
Lnsurface agricole	7,128758	3,85	0,000
Lproduction agrocole	-847,1397	-3,69	0,000
Lpopulation agricole	574,6463	3,65	0,000
densité_routière	-0,05757	-5,77	0,000
var_prix_aimentairel	0,00089	1,99	0,009
machines	-0,01213	-3,91	0,000
limport	0,16586	3,33	0,001
lrend	-18,81037	-0,21	0,835
dficit_ali	-0,0025	0,726	-,0164
indice_prod_agricole	-0,0051	-3,02	0,003
indprod_animale	0,0026	1,99	0,046
_cons	742,14	3,68	0,000
<b>Observations</b>	<b>65</b>		
<b>R-squared</b>	<b>0.47</b>		
<b>Nombre de Pays</b>	<b>5</b>		

**Note :** la variable dépendante est l'indice de prix alimentaire. Tous les modèles inclus des effets aléatoires pays. Random-effects GLS regression, STATA 12

La réduction tarifaire due à la libéralisation se traduit par une baisse des prix des produits alimentaires. Des variables de contrôle comme la superficie agricole, la densité du réseau routier, l'indice de production animale et végétale, et la population agricole déterminent aussi selon les cas l'indice de prix alimentaire. Dans le cas de cette étude, cette variable est considérée comme l'indicateur d'accessibilité économique alimentaire. De plus, l'ensemble de ces variables relèvent du domaine de la politique agricole à l'exception du tarif douanier.

Ainsi, la libéralisation commerciale influence significativement l'indice de prix alimentaire. Cette hypothèse se confirme dans la mesure où le signe du coefficient est positif et conforme aux prédictions théoriques. L'observation des résultats du tableau 6 montre qu'une libéralisation commerciale à travers une réduction tarifaire conduit à une amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays de la CEMAC. On peut donc conclure qu'elle a un effet positif. Ce résultat se classe en opposition des études qui aboutissent à des impacts négatifs comme celles de ([19]) dans le cas du Nigeria, ([20] et ([21]) dans le cas de la Chine.

### 3 LA CONCLUSION

Les politiques de lutte contre la pauvreté de la faim et celle de la sécurité alimentaire sont étroitement liées. Ainsi, les débats autour d'elles font légion dans le monde de la recherche en politique économique tant pour les chercheurs que pour les décideurs de politiques publiques. Puisque la faim demeure un grand problème pour les familles et l'humanité tout entière, l'augmentation de la sécurité alimentaire à travers une amélioration des conditions de production agricole des familles reste un défi pour les autorités publiques ([21]). Dans le cadre de ce travail, il s'est agi, d'examiner les effets de la mutualisation des politiques agricoles (politique agricole commune) sur la sécurité alimentaire dans la CEMAC. L'atteinte de cet objectif a été facilitée par l'usage des analyses statistiques des données liées à la disponibilité des produits agricoles, l'accessibilité des produits alimentaires du fait de l'accord de libre-échange signé entre les Etats membres dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous régionale. Sur la base de l'estimation en données de panel du modèle économétrique issu des travaux de ([15]), deux relations économiques ont été estimées : la relation entre la sécurité alimentaire et les prix domestiques des produits alimentaires et la relation fixant les déterminants des prix domestiques des produits alimentaires en rapport avec l'indicateur de la libéralisation commerciale. Suite à cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que la mutualisation des politiques agricoles influence positivement la sécurité alimentaire dans la CEMAC. C'est-à-dire, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique agricole commune dans les pays de la CEMAC, permettra de venir à bout des problèmes liés à la faim et à augmenter le niveau de sécurité alimentaire par l'entremise d'une

augmentation du budget alloué au soutien de la production des denrées alimentaire dans les pays concernés. Ajouté à cette disposition, la baisse des tarifs douaniers, contribue à la baisse des prix alimentaires au niveau national. Ainsi, les questions liées à la disponibilité et à l'accessibilité des produits alimentaires, trouvent une solution dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale.

## REFERENCES

- [1] FAO (2012): The State of Food Insecurity in the World: *Economic growth is necessary but not sufficient to accelerate reduction of hunger and malnutrition*.
- [2] Douya E., Hermelin B. et Rubier F. (2006), Impact sur l'agriculture de la CEMAC d'un Accord de Partenariat Economique, rapport, GRET.
- [3] FAO. (2010) : Concept note. Symposium international sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle: approches fondées sur les aliments pour l'amélioration du régime alimentaire et l'état nutritionnel, FAO, Rome, 7–9 décembre 2010. Rome.
- [4] Boungou Jean-Christophe et Bazika (2005) : "Essai de définition et fonctionnalité de l'entreprise familiale dans une perspective africaine." *Revue internationale PME* 18.3-4 (2005).
- [5] Blimpo M. P., Harding R. and Wantchekon L. (2012): "*Food Security and Public Investment in Rural Infrastructure: Some Political Economy Considerations*" Paper prepared for the UNDP's first African Human Development Report.
- [6] CEMAC (2004) :: Stratégie agricole commune des pays membres de la CEMAC, rapport provisoire, [https://www.google.cm/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CCwQFjAB&url=http%3A%2F%2Fpmb.sicac.org%2Fopaccss%2Fdocnum.php%3Fexplnum\\_id%3D609&ei=esyWU83SLM-0wW5iICQDw&usq=AFQjCNHmAPqvZMU4kbylFR6nMlfM8MNJbw](https://www.google.cm/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CCwQFjAB&url=http%3A%2F%2Fpmb.sicac.org%2Fopaccss%2Fdocnum.php%3Fexplnum_id%3D609&ei=esyWU83SLM-0wW5iICQDw&usq=AFQjCNHmAPqvZMU4kbylFR6nMlfM8MNJbw)
- [7] CEMAC (2009) : le tarif douanier des pays membres de la CEMAC Harmonisation, Tarif douanier CEMAC. <http://www.sydonia.cemac.int/harmonisation/tarif.html>
- [8] Cretes (2008) : « Evaluation de l'impact fiscal net lié à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique Afrique centrale/Union européenne et Elaboration d'un Mécanisme régional de compensation des pertes de recettes douanière » P 174, Rapport Provisoire, e-mail : cretesca@yahoo.fr
- [9] Hoekman, Bernard and Marcelo Olarreaga (2007): Impacts and Implications of Global Trade Reform on Poverty Washington DC: Brookings Institution.
- [10] Dufly, C., J. Puons, and M. Steenlandt (2002): "Vers l'union douanière en Afrique Centrale." Rapport pour la CEMAC à la demande de la Banque Mondiale, l'Union européenne et le Ministère français des affaires étrangères (2002).
- [11] Gallezot J., Laborde D. (2007) : « L'Afrique centrale face au défi de l'accès au marché », liste d'exclusion, calendrier de démantèlement et coûts d'ajustement. Unité de gestion de projets APE : Projet 167/CEMAC. 148p.
- [12] FAO. (2013) : Alimentación Escolar y las Posibilidades de Compra Directa de la Agricultura Familiar. <http://www.fao.org/docrep/018/i3413s/i3413s.pdf>
- [13] FAO (2013) : FAOSTAT statistical database (disponible à l'adresse: [faostat.fao.org](http://faostat.fao.org)).
- [14] FAO (2014) : FAOSTAT statistical database (disponible à l'adresse: [faostat.fao.org](http://faostat.fao.org)).
- [15] Jrad S, Nahas., Baghasa. (2010): "Food Security Models", National Agricultural Policy Center (NAPC) Policy Brief No 33, August.
- [16] Golo yao (2013) : « Libéralisation commerciale et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », mémoire de master / trapca/ lund University Novembre 2013
- [17] Galtier F., (2009), « Comment gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement ? ». Working Paper Moisa N° 4/2009.
- [18] Galtier F., (2012) : « Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement : une analyse critique des stratégies et des instruments » <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/17-A-Savoir.pdf>
- [19] Abdullateef U, Ijaiya AT, (2010): "Agricultural trade liberalization and food security in Nigeria", Journal of Economics and International Finance.
- [20] Chen CL, Duncan R, (2008): "Achieving food security in China: implications of World Trade Organization accession", Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR).
- [21] FAO (2011): *Rural Poverty Report 2011: New realities, new challenges: New opportunities for tomorrow's generation*. Rome: International Fund for Agricultural Development. Retrieved from: <http://www.ifad.org/rpr2011/report/e/rpr2011.pdf>.
- [22] Arestis P., & Caner, A. (2004): Financial liberalization and poverty: Channel and influence. Annandale-on-Hudson, NY: The Levy Economic Institute of Bard College. Retrieved from <http://www.levyinstitute.org/pubs/wp411.pdf>.



- [23] Barrios S., Ouattara B., Strobl E. (2008): "The impact of climatic change on agricultural production: Is it different for Africa?" *Food Policy* 33 (2008) 287–298.
- [24] Bezuneh M., Yiheyis Z., (2009): "Has trade liberalization improved food availability in developing countries? An empirical analysis", International Association of Agricultural Economists Conference, Beijing, China, 16-22 August 2009.
- [25] Chirwa E.W, Zakeyo C., (2006): « Malawi » in Trade-related reforms and food security: country case studies (Thomas H, ed.): 399-433, FAO.
- [25] Claude Dufly et al (2003) : CEMAC Vers l'Union douanière, par, op.cit
- [27] Diouf E. H. A. (2009) : « L'Afrique et le Droit à la Différence dans les Négociations Commerciales Internationales : OMC, APE, Intégration Régionale ».
- [28] FAO. (2012) : Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. <http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/es>
- [28] FAO, FIDA et PAM. (2012) : L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012: La croissance économique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition. Rome.
- [30] FAO (2013) : « la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture », ISSN 0251-1460 Rome, 2013
- [31] Fuller F, Beghin J, De Cara S, Fabiosa J, Cheng F, Matthey H, (2003): "China's accession to the World Trade Organization: what is at stake for agricultural markets?", Review of Agricultural Economics.
- [32] Hailu M. B. (2010): "Food Security and Agricultural Trade Liberalization" Conference Paper, Society of International Economic Law (SIEL) Second Biennial Global Conference, July. <http://www.ssrn.com/link/SIEL-2010-Barcelona-Conference.html>.
- [33] Hoekman, F. Ng et M. Olarreaga (2002): « Eliminating Tariff on Exports of Least Developed Countries». World Bank Economic Review, 16, pp. 1-21. (2002),
- [34] Kaukab, R.S., & Chakravartti, S. (2011). Agricultural trade and development in five sub-Saharan countries: An overview. In Agriculture in development of select African countries: Linkages with trade, productivity, livelihood and food security. Geneva: CUTS International.
- [35] McCorrison S., Hemming D. J., Lamontagne-Godwin J. D., Osborn J., Parr M. J., Roberts P. D., (2013): "What is the evidence of the impact of agricultural trade liberalization on food security in developing countries?" A systematic review. London: EPPi-Centre, Social Science Research Unit, Institute of Education, University of London.
- [36] Nyangito H.O, Nzuma J, Ommeh H, Mbithi M (2006): "Kenya" in Trade-related reforms and food security: country case studies (Thomas H, ed.): 365-397, FAO.
- [37] OCDE (2002): « The medium-term impacts of trade liberalization in OECD countries on the food security of non-member economies », OECD Joint Working Party on Agriculture and Trade, Working Paper.
- [38] OMC, (2001) : « Déclaration ministérielle, conférence ministérielle » Quatrième session Doha, 9 - 14 novembre 2001, WT/MIN(01)/DEC/1.
- [39] OMC, (2004) Programme de travail de Doha Décision adoptée par le Conseil général le 1<sup>er</sup> août 2004, WT/L/579.
- [40] OMC, (2005) Programme de travail de Doha, conférence ministérielle Sixième session Hong Kong, 13 - 18 décembre 2005, WT/MIN(05)/DEC.
- [41] OMC, (2008) Comité de l'agriculture, projet révisé de modalités concernant l'agriculture, Session extraordinaire TN/AG/W/4/Rev.4.
- [42] Opolot J, Wandera A, Abdalla YA (2006), "Uganda" in Trade-related reforms and food security: country case studies (Thomas H, ed.): 587-615, FAO.
- [43] Oyejide TA, Ogunkola EO, Alaba OB (2006) "Nigeria" in Trade-related reforms and food security: country case studies (Thomas H, ed.): 465-501, FAO.
- [44] Pyakuryal B, Roy D, Thapa YB, (2010), "Trade liberalization and food security in Nepal" Food Policy, volume 35 pp. 1-43.
- [45] UNECA (2007), Africa Review Report on Agriculture and Rural Development August 2007 *Economic Commission for Africa*.
- [46] World Bank. (2008). *World Development Report 2008: Agriculture for development*. Washington, DC: World Bank.
- [47] World Bank. (2010): "Boom, bust and up again? Evolution, drivers and impact of commodity prices: Implications for Indonesia". Trade Policy Report. Jakarta: World Bank Office Jakarta. Retrieved from:[http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/01/07/000333037\\_20110107015936/Rendered/PDF/588310v1010WP01\\_sum1english112302010.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/01/07/000333037_20110107015936/Rendered/PDF/588310v1010WP01_sum1english112302010.pdf).